

Berne, le 20 décembre 2021/ Communiqué de presse

Négociations salariales 2022 : une évolution salariale modeste malgré la reprise économique

L'an dernier a été marqué par une forte reprise économique malgré la persistance de la pandémie de coronavirus. L'emploi et la création de valeur ont atteint de nouveaux sommets. Cela s'est accompagné d'une hausse des prix à la consommation. Malgré ces évolutions, les syndicats et les associations professionnelles ont été confrontés à d'âpres négociations salariales. La bonne nouvelle, c'est que les salaires vont augmenter pour de nombreux salarié-e-s au 1er janvier 2022. La mauvaise nouvelle, c'est qu'ils ne le font pas suffisamment. Trop d'employeurs continuent à réaliser des gains avec le coronavirus.

L'économie suisse a connu une reprise sans précédent après la première année de pandémie en 2020. A l'exception de quelques branches, celle-ci a été largement soutenue. Dans le même temps, le renchérissement a augmenté. Les syndicats et les associations professionnelles se sont néanmoins retrouvés dans d'âpres négociations salariales avec les employeurs. Certaines branches et entreprises profitent de l'insécurité actuelle pour réaliser des bénéfices supplémentaires. « Trop d'employeurs refusent de répercuter leurs bénéfices sous forme de salaires plus élevés pour leurs salarié-e-s. C'est un affront pour ces derniers, surtout au vu de leur engagement supérieur à la moyenne pendant la pandémie. Ce comportement met en danger la reprise économique », déclare Thomas Bauer, responsable de la politique économique à Travail.Suisse.

Résultats suffisants à satisfaisants dans l'industrie et l'administration

Les résultats connus à ce jour des négociations salariales présentent un tableau contrasté pour l'année à venir. Dans l'industrie, les accords salariaux sont certes nettement meilleurs que l'année précédente, mais ils restent toutefois mitigés compte tenu de la situation économique bonne à très bonne dans cette branche. Dans différentes branches de l'artisanat, les salaires augmenteront également plus fortement que le renchérissement. Dans les secteurs du transport, de la logistique et de l'administration, les résultats obtenus ont été dans l'ensemble suffisants à satisfaisants. La tendance à l'augmentation individuelle des salaires plutôt qu'à l'augmentation générale se poursuit toutefois. « En période de hausse des prix, il faut des augmentations générales de salaire. Ces derniers mois, les salarié-e-s ont fourni un excellent travail dans des conditions parfois défavorables. Il est problématique, par des augmentations de salaire individuelles, de ne récompenser maintenant que certains d'entre eux », déclare Greta Gysin, coprésidente de transfair.

Rétribution nulle dans le secteur principal de la construction – politique du sparadrap dans le secteur de la santé

Dans le secteur de la santé, on a poursuivi la politique du sparadrap en 2021 et les augmentations de salaire individuelles continuent de dominer dans la branche. « Tout le monde sait désormais à quel point la situation est précaire dans le secteur de la santé. On a applaudi et voté avec succès. Mais dès qu'il s'agit d'argent, les portes se ferment », déclare Marco Geu, secrétaire central du syndicat Syna. Dans le secteur principal de la construction, on assiste pour la deuxième fois consécutive à une augmentation nulle, ce qui est incompréhensible au vu du boom dans la branche. « Les entrepreneurs se transforment ainsi en profiteurs du coronavirus », ajoute encore Marco Geu.

Compensation automatique du renchérissement, amélioration des salaires minimaux et fin de la politique du sparadrap

En raison des résultats salariaux mitigés, de nombreuses branches ont besoin de rattraper leur retard pour l'année à venir. La hausse persistante des prix exige une compensation salariale pour tous les travailleurs et travailleuses. En outre, l'individualisation croissante des augmentations de salaire doit être stoppée. La création de valeur est élaborée en commun, ses fruits doivent également être partagés. Comme jusqu'ici, certaines branches continuent à verser des salaires minimaux inférieurs à 3 500 francs. L'année prochaine, il faudra prendre des mesures sérieuses pour que ces très bas salaires atteignent enfin un niveau décent.

Tous les résultats, les gagnants et les perdants des négociations salariales 2022 se trouvent dans le dossier de presse : [Dossier de presse](#)

Renseignements complémentaires :

- **Greta Gysin** co-présidente de transfair, 079 409 33 10
- **Marco Geu**, secrétaire central Syna, 079 674 61 89
- **Thomas Bauer**, responsable de la politique économique à Travail.Suisse, 077 421 60 04
- **Urs Masshardt**, directeur de Hotel & Gastro Union, 079 418 32 33